

POURQUOI DES LAÏCS PEUVENT-ILS DONNER LA COMMUNION ?

Cette facilité que prévoit le Missel, s'appuie sur une nécessité : quand le prêtre est seul pour une grande assemblée, la communion risque de se dégrader en simple « distribution » et d'altérer le sens du partage.

Puisque l'Église tient à la médiation humaine pour que le Corps du Christ soit « donné », donc reçu par chacun, il est nécessaire que d'autres ministres dits « extraordinaires » puissent également donner la communion, lorsqu'il n'y a pas assez de ministres ordonnés.

D'ailleurs, l'Église prévoit bien que des laïcs puissent porter la communion aux malades. Bien sûr, celui qui est appelé à ce ministère doit s'y préparer (cela suppose qu'il ait été choisi à l'avance).

Que le prêtre ou le laïc donne la communion au cours de la messe, c'est toujours le même Corps du Christ. N'ayons pas peur de communier dans les mains des laïcs.

Sessi Xavier ZOMAHOUN